

Fiche d'information

Le chauffage au bois

Voici, à l'intention des services de sécurité incendie, quelques points à aborder avec les citoyens au sujet du chauffage au bois.

Des professionnels pour installer et inspecter

- ◆ Acheter un appareil qui présente une preuve d'homologation par un organisme reconnu comme ULC ou CSA.
- ◆ Faire installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.
- ◆ Faire inspecter l'appareil et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel.
- ◆ Faire inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud.

Le ramonage pour éliminer la créosote

- ◆ Faire ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Autrement, faites-la ramoner au moins une fois par an, préférablement au printemps.
- ◆ Ne pas mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote.
- ◆ Utiliser du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- ◆ Brûler du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- ◆ Faire brûler peu de bûches à la fois.
- ◆ Faire entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.
- ◆ Éviter d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote, alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

Du bon bois, bien entreposé

- ◆ Vérifier la réglementation municipale sur l'entreposage du bois de chauffage.
- ◆ Choisir du bois bien sec qui présente de larges fissures aux extrémités.
- ◆ Entreposer les cordes de bois dehors, loin de la maison.
- ◆ Couvrir les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide brûle mal et augmente les dépôts de créosote.
- ◆ Entrer seulement quelques bûches à la fois. Les conserver loin du foyer ou du poêle à bois.

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

- ◆ Éviter de brûler du bois traité ou peint, du plastique ou autres déchets. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous intoxiquer.
- ◆ Ne pas utiliser d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.
- ◆ Cesser l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.
- ◆ Toujours utiliser le pare-étincelle lorsqu'on brûle du bois.
- ◆ Ne pas suspendre d'objets à l'âtre, comme des bas de Noël.

Fiche d'information

Le chauffage au bois

- ◆ Installer les décorations de Noël ou d'Halloween loin des appareils de chauffage.
- ◆ Éloigner les objets combustibles de l'appareil.
- ◆ S'assurer que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles.
- ◆ S'assurer que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.
- ◆ S'assurer qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

D'autres précautions importantes

- ◆ Disposer des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tout matériau combustible, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- ◆ Installer un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.
- ◆ Installer un avertisseur de fumée sur tous les étages de la demeure y compris le sous-sol.
- ◆ Installer un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.
- ◆ Installer un extincteur portatif dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage et apprendre à s'en servir. L'extincteur ne doit pas être à moins de 3 mètres de l'appareil de chauffage.

Si le feu prend dans la cheminée...

- ◆ Fermer la clé
- ◆ Sortir immédiatement
- ◆ Composer le 9-1-1

Information :

Conseils de prévention : *Le printemps sans flammes!* *Les feux de l'automne*
 Le tueur silencieux

Fiches d'information : *L'avertisseur de fumée* *Le monoxyde de carbone*
 Le chauffage d'appoint électrique, au gaz ou au mazout
 Le plan d'évacuation

Collaboration

Service de sécurité incendie et civile de Ville de La Tuque
Service de sécurité incendie de Ville de Trois-Rivières